



CULTURES COLLÈGES 2020-2021

DOSSIER ÉTABLISSEMENT

À envoyer avant le: 30 juin 2020

COLLÈGE

Nom et adresse :
Téléphone et courriel :
Éducation prioritaire : oui non
Chef d'établissement :

BILAN 2019-2020

Actions menées

Actions abandonnées ou reportées

Reliquat(s)

Autres

PROJET GLOBAL / ÉVOLUTION DU PROJET GLOBAL

Intitulé :

En date du :

- Contexte
- Problématique
- Objectif(s)

Le dispositif «Cultures Collèges»

L'inscription au dispositif vaut acceptation des principes qui le fondent ainsi que des modalités définies dans ce document.

■ Démarche

1. L'établissement se porte volontaire en réponse à un courrier du Conseil départemental.
2. Le chef d'établissement reçoit la commission « Cultures Collèges » pour un entretien qui vise à dresser un bilan et à formuler la commande à partir de l'analyse des besoins et de la définition de la problématique propre au collège. À cette occasion est définie d'un commun accord la liste des partenaires culturels à solliciter.
3. Une 2^{ème} réunion est organisée avec l'ensemble des enseignants et les partenaires culturels pour un moment d'échanges qui initie la co-construction des actions. La commission « Cultures Collèges » fait parvenir un compte-rendu aux participants. La démarche se poursuit par des temps de travail entre les équipes et leurs partenaires. Les porteurs de projet doivent prendre contact avec les chargés de domaine de la DAAC du rectorat.
4. Ces échanges donnent lieu à la rédaction d'une fiche action par projet, transmise au chef d'établissement. Ce dernier rédige le dossier d'établissement et lui annexe les fiches actions numérotées par ordre de priorité.
5. Lors d'une 3^{ème} réunion, projets, budgets et devis sont étudiés avec le chef d'établissement et le gestionnaire.
6. Le dossier d'établissement et ses annexes sont envoyés dans les délais impartis au Conseil départemental et à la DSDEN, au format texte uniquement (docx ou odt) afin de faciliter les échanges entre les différents partenaires.
7. Après une dernière étape d'instruction, la commission se réunit afin de procéder à la validation finale.

Financement des transports

Principe de base

Le dispositif a pour vocation le développement de l'éducation artistique et culturelle dans un contexte territorial. Le financement du transport ne vient donc jamais en première intention.

Conditions de prise en charge

Le déplacement s'effectue dans un rayon maximal d'une centaine de kilomètres.

Sont exclues les sorties à caractère « obligatoire » nécessitées par un programme d'enseignement.

La prise en charge des transports dépend des facteurs suivants :

- l'inscription du déplacement dans un projet plus large dont il est une des composantes ;
- le projet global de l'établissement avec ses réalités et besoins ;
- la participation financière de l'établissement.

Motifs de non éligibilité de certaines actions

- Voyages linguistiques ou culturels ;
NB : le dispositif ne prend pas en charge les visites, entrées et ateliers générées par un voyage hors zone ;
- Projets liés au fonctionnement de la chorale (actions relevant de l'éducation nationale) ;
- Spectacles seuls non directement liés à un projet plus large et significatif ;
- Sorties obligatoires en lien avec les programmes (géologie, etc.) ;
- Sorties pédagogiques non directement liés à un projet d'EAC : visite d'une usine, d'un site industriel, etc.
- Actions répétées, redondantes ou en doublon.

Points de vigilance

Le caractère trisannuel de la convention permet la conception d'un parcours et la programmation des actions.

Le collège participe sur ses fonds disponibles et rémunère les professeurs intervenant hors temps d'enseignement. Le projet fait l'objet d'une délibération du CA de la commission de validation.

Chaque projet avec intervention artistique donne lieu à une convention établie avant le début de l'action.

Communication et valorisation

Dans leur communication autour des actions subventionnées, les collèges veilleront à faire référence au dispositif (par exemple avec la mention "Projet financé dans le cadre de Cultures collèges").

Les porteurs de projets informent la commission des différentes formes de valorisation (exposition, présentation de travaux, etc.) et lui communiquent documents, images et liens vers le site du collège ou du blog à fin de bilan.

Collège au cinéma

La gestion du dispositif se fait dans le cadre de Cultures Collèges. L'établissement signale sa participation dans le dossier global en indiquant classes, effectifs, coordonnées des enseignants et fournit les devis de transport.

Prix littéraire des collèges

La gestion du dispositif se fait dans le cadre de Cultures Collèges. L'établissement signale sa participation dans le dossier global en indiquant le niveau et les coordonnées des enseignants. **Rappel** : une seule classe par niveau.

À terme, le projet culturel d'établissement et les principales actions menées seront à entrer sur **la plate-forme ADAGE** (Application Dédicée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle), accessible via le portail [ARENA](#).



Collège au cinéma

« Collège au cinéma » est un dispositif national. « Cultures Collèges » contribue à sa gestion.

L'établissement s'engage dans l'opération pour l'année scolaire 2019-2020 :

OUI NON

Niveau	Nombre de classes	Nombre d'élèves
<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}		
<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}		
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}		
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}		

Enseignant référent (correspondant au sein de l'établissement)

Nom, prénom, discipline :

Courriel :

Téléphone

Prix littéraire des collèges

L'établissement s'engage dans l'opération pour l'année scolaire 2019-2020 :

OUI NON

Sur le(s) niveaux suivants :

5^{ème}

4^{ème}

Niveau 5 ^{ème}	Niveau 4 ^{ème}
Professeur documentaliste Nom, prénom : Courriel : Téléphone :	
Professeur Nom, prénom, discipline : Courriel : Téléphone :	Professeur Nom, prénom, discipline : Courriel : Téléphone :

Éléments de la mise en œuvre du PEAC

Vous pouvez choisir un autre tableau dans le document intitulé «Les tableaux de suivi du PEAC».

20.. / 20..			
Niveaux	Nb	Activités - Domaines artistiques	Piliers rencontres, connaissances, pratique
3 ^{ème}	Toutes: 4	Collège au cinéma	Connaissances
4 ^{ème}			
5 ^{ème}	1	Visite Fondation Jardot - arts plastiques/patrimoine	Rencontres
6 ^{ème}	2	Accueil d'un conteur – lecture/écriture	
Groupes	4 +3: 15	Atelier danse	Pratique

DÉCLINAISON PAR PROJETS

Titre Domaine(s) Discipline(s)	Description rapide de chaque projet <i>Type de projet, référent (nom, tél, courriel); nombre d'élèves et classes ; objectifs artistiques, pédagogiques, compétences attendues</i>	Déroulement du projet <i>Durée du projet, fréquence et durée des séances, étapes de la mise en œuvre, calendrier, valorisation, évaluation prévue</i>	Partenaires	Coûts

NB : joindre une fiche annexe par projet ainsi que tous documents utiles (ex. fiche d'intention artistique), notamment les devis.

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL 2020-2021

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> Fournitures Documentation Location de salles Rémunération du personnel de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> HSE/IMP 		Participation de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> en € HSE/IMP sur la DGH 	
Sous-total	€ +.....HSE /IMP	Sous-total	€ +.....HSE /IMP
Déplacements – Hébergement des élèves <ul style="list-style-type: none"> Transport des élèves Hébergement des élèves Billetterie 		Rectorat <ul style="list-style-type: none"> DAAC (sous réserve d'attribution de crédits) 	
Sous-total	€	Sous-total	€
Rémunération de l'intervenant <ul style="list-style-type: none"> Tarif horaire * x nombre d'heures d'intervention Défraiement <ul style="list-style-type: none"> Déplacement Hébergement Frais de coordination de la structure		Services de l'état hors éducation nationale <ul style="list-style-type: none"> DRAC Collectivités <ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental Commune Autres sources de financement (familles, FSE, valorisation des interventions d'une structure...)	
Sous-total		Sous-total	
TOTAL	€ +..... HSE/IMP	TOTAL	€ +.....HSE/IMP

*60 € pour un artiste, référence tarification DRAC

CADRE RÉSERVÉ À LA VALIDATION

Établissement

Avis chef d'établissement

Avis du gestionnaire

Avis IA-IPR et/ou chargés de domaine DAAC

Avis de la DRAC

Décision de la commission

Date